

Beaux-Arts.

Sommaire.

Académie impériale  
de France à Rome.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 avril 1854, au sujet de l'application aux employés et gens de service de l'Académie impériale de France à Rome, de la loi du 9 juin 1853, sur les Pensions civiles.

Après un nouvel examen des observations contenues dans cette lettre, j'ai reconnu qu'il ressortait de l'interprétation donnée à cette loi par M. le Ministre des Finances, en ce qui concerne l'Académie, et dont je vous ai entretenu par ma dépêche du 14 avril, serait appliquée à tous les employés et gens de service de cet Etablissement, aussi bien qu'au Directeur et au professeur d'archéologie, et que par conséquent ils devaient être considérés comme exempts de toutes retenues sur leurs traitements ou salaires.

Vous voudrez donc bien continuer d'établir les Etats d'appointements d'après le mode suivi antérieurement à la loi du 9 juin 1853.

Quels que soient les droits de M. Lego, secrétaire



bibliothécaire de l'Académie, à la bienveillance de l'Administration, je regrette de ne pouvoir, ainsi que vous le proposez par votre lettre précitée du 14 avril, donner le caractère de permanence à l'augmentation de traitement de 800 francs que j'ai allouée à M. Lego, à titre d'indemnité, pour l'année 1854 seulement. Ce serait imposer au Prédis de l'Académie, une charge à laquelle ~~la~~ situation, en 1855, ne permettrait peut-être pas de pouvoir.

Au reste, Monsieur le Directeur, cette augmentation est comprise dans un supplément de Prédis que j'ai demandé au Corps Législatif pour le service de l'Académie pendant l'exercice 1855. Si ce supplément ~~est~~ accordé, j'examinerai de nouveau la question, et vous ferai connaître ma décision.

Recevez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre d'Etat,  
Séverin Dubois